

Cas de vache folle confirmé - Actualités animalières et santé animale

Publié par:

Publiée le : : .



Ardennes : un cas de vache folle (ESB) confirmé.

Selon le communiqué du Ministère de l'agriculture, le 23 mars dernier un cas de Vache folle (isolé) a été confirmé par le laboratoire en charge de l'analyse.

"La suspicion de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) détecté chez une vache de 5 ans décédée prématurément dans un élevage des Ardennes a été confirmée le 23 mars par le laboratoire de référence de l'Union européenne (LRUE).

Ce cas isolé a été notifié ce jour à la Commission européenne et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Il s'agit du troisième cas isolé d'ESB de ce type détecté en Europe depuis 2015.

Stéphane LE FOLL va solliciter la Commission européenne afin qu'elle saisisse l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en lien avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) pour mieux comprendre l'origine et la cause de ces cas isolés chez des bovins jeunes.

Stéphane Le Foll rappelle que la consommation de viande bovine ne présente aucun risque pour l'homme.

"

Les vaches appartenant à la « cohorte » de l'animal mort de l'Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) seront abattus d'ici 30 jours, a indiqué le ministère à l'AFP. Cela concerne les bovins de cet élevage âgés de un an de plus ou de moins que la vache infectée et décédée et qui donc « risquent d'avoir été exposés à la même source alimentaire », ainsi que les veaux « nés depuis moins de deux ans » de la vache malade. « Cela représente une centaine de bovins » sur les 400 vaches Salers que compte l'exploitation ardennaise, et pour lesquels l'éleveur « sera indemnisé ».

Deux autres cas isolés d'ESB ont été découverts en 2015, l'un en Irlande, l'autre en Grande-Bretagne, mais les enquêtes épidémiologiques qui ont suivi n'ont pas permis de découvrir le mode de contamination.